



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES OU SERVICES

**MARCHES PASSÉS SUR APPEL D'OFFRES OUVERT
ET SUR PROCEDURE ADAPTEE
N° 21 007 83400PC – 9 lots**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR

Établissement public du Ministère de la Transition écologique
Parc national de Port-Cros
181 allée du Castel Sainte-Claire – BP 70220
83406 Hyères cedex

OBJET DU MARCHE

**Restauration et valorisation du Fort du Pradeau :
scénographie**

Parc national de Port-Cros (PNPC).

Date limite de réception des offres : le 25 mai 2021 à 14h00

1. Présentation du projet de marché

1.1 Description du marché

Objet du présent marché : restauration et valorisation du fort du Pradeau, scénographie, presqu'île de Giens (Hyères) pour le Parc national de Port-Cros.

Description du marché : Le Parc national de Port-Cros est gestionnaire du Fort du Pradeau, édifice inscrit à la liste supplémentaire des Monuments Historiques.

Afin de valoriser ce patrimoine culturel et historique exceptionnel, le Parc national a la volonté de construire une offre culturelle et touristique variée et de qualité, incluant la restauration de l'édifice, l'aménagement en vue de son ouverture au public, la valorisation du territoire à travers un espace d'interprétation.

Lieu d'exécution : presqu'île de Giens (83400 Hyères)

Classification CPV :

Lot 6 :

- **39154000-6** Équipements d'exposition
- **39100000-3** Mobilier
- **44220000-8** Menuiserie pour la construction
- **79810000-5** Services d'impression

Lot 7 :

- **32321200-1** Équipement audiovisuel
- **32321300-2** Matériel audiovisuel
- **32322000-6** Équipement multimédia
- **48921000-0** Système d'automatisation
- **51313000-9** Services d'installation de matériel audio
- **51314000-6** Services d'installation de matériel vidéo
- **50312600-1** Maintenance de matériel de technologies de l'information

Lot 8 :

- **35261000-1** Panneaux d'information
- **44175000-7** Panneaux
- **79810000-5** Services d'impression
- **44316510-6** Ferronnerie
- **45421000-4** Travaux de menuiserie

Lots 9 :

- **92312230-2** Services prestés par les sculpteurs
- **92312000-1** Services artistiques
- **39298900-6** Éléments décoratifs divers
- **34999400-0** Maquettes

Lots 10 :

- **92100000-2** Services cinématographiques et services vidéo.
- **92110000-5** Services de production de films cinématographique et de vidéos et services connexes.
- **92111000-2** Services de production cinématographique et vidéo.
- **92111100-3** Production de films et de vidéos à usage pédagogique.
- **92111250-9** Production de films d'information.
- **92111260-2** Production de vidéos d'information.
- **92111300-5** Production de films et de vidéos de divertissement.
- **92112000-9** Services liés à la production de films cinématographiques ou de vidéos.
- **48190000-6** Logiciels pédagogiques
- **48000000-8** Logiciels et systèmes d'information

- **72212520-0** Services de développement de logiciels multimédia.

Lot 11 :

- **92111000-2** Services de production cinématographique et vidéo.
- **22315000-1** Photographies

Les lots 6 et 7 sont passés en appel d'offres ouvert, en vertu des articles R2161-1 à 5 du code de la commande publique (décret 2018-1075 du 3 décembre 2018).

Conformément à l'article R.2123-1 (règle des « petits lots ») :

Procédure adaptée, en vertu de l'article R 2123-1 du décret sus cité, pour les lots 8, 9a, 9b, 10a, 10b, 10c et 11.

Structure de la consultation

Le marché est alloti (Article R 2113-1) et certains lots sont fractionnés en tranches (article R. 2113-4 à 6).

Les marchés relatifs aux travaux de restauration ont été notifiés (lots 1 à 5), les marchés relatifs à la scénographie se décomposent comme suit :

Lot	Désignation	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	Tranche optionnelle 3
6	Agencement scénographique – fabrication graphique	x	x	x	
7	Matériel audiovisuel et multimédia	x	x	x	
8	Signalétique extérieure	x			
9a	Maquettes et dispositifs spécifiques	x	x		
9b	Soclage et fac similés	x	x	x	x
10a	Production audiovisuelle et multimédia	x			
10b	Production de films immersifs	x			
10c	Montage film images sous-marines	x			
11	Campagne photos	x			

Les variantes techniques sont autorisées pour l'ensemble des lots si elles offrent des niveaux de performance technique identiques ou supérieurs.

La proposition de variantes techniques ne peut pas se substituer à l'offre de base ; par conséquent pour chaque offre de base et pour chaque variante, le candidat est tenu de fournir un acte d'engagement précisant s'il s'agit de l'offre de base ou de la variante, et une décomposition du prix global et forfaitaire associée.

Le candidat doit prouver le respect des spécifications techniques par sa conformité à une norme équivalente ou son respect des performances et exigences environnementales décrites dans le cahier des charges.

Concernant le lot 6, l'offre de base et la variante imposée doivent obligatoirement être transmises.

Durée du marché : estimée à 10 mois.

Seul le lot 7 en cas d'affermissement de la tranche optionnelle 2 (maintenance) peut durer 1 année supplémentaire reconductible 3 fois pour la même durée.

Négociation :

Pour les lots passés selon la procédure adaptée et conformément à l'article R. 2123-5 du décret sus cité, l'acheteur peut négocier mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sans négociation. Les échanges peuvent se faire par voie électronique, seule l'offre de l'attributaire fait l'objet d'un nouvel acte d'engagement.

Dans le cas où il est décidé de négocier, la négociation est réalisée avec au maximum les trois sociétés ayant présenté les offres les mieux disantes.

1.2 Conditions économiques

Les prix sont établis aux conditions économiques en vigueur au mois de la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de cette date.

Le paiement intervient, après service fait, dans un délai global maximal de 30 jours comptés à partir de la date de réception de la facture.

Le financement est assuré sur les budgets des :

- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Région PACA
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Commune de Hyères
- Europe dans le cadre du programme INTERREG MARITIMO projet NEPTUNE (Patrimoine naturel et culturel immergé et gestion durable de la plongée de loisir)

Enveloppe investissement.

1.3 Comment prendre connaissance du projet

Le dossier de consultation comprend :

- RC : règlement de consultation,
- AE : acte d'engagement et son annexe DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) pour chacun des lots de 6 à 11, soit 9 documents),
- CCAP : cahier des clauses administratives particulières commun à l'ensemble des lots,
- CCTPC: cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières de chacun des lots (soit 9 documents) et l'annexe du lot 11
- Le planning d'exécution
- Le cahier de plan et visuel A3
- Les fichiers impression pour les échantillons des lots 6 et 8 (soit 2 fichiers Bois pour le lot 6 et 3 fichiers pour le lot 8)
- Les plans archi PRO-DCE
- L'étude Natura 2000

Visite : il n'y a pas de visite prévue sur site.

Renseignements complémentaires :

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plate forme des achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin que les renseignements complémentaires soient envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, il est demandé aux candidats d'envoyer leurs questions dans un délai raisonnable.

Ce délai est fixé à huit (8) jours ouvrés francs (jours ouvrés francs signifie du lundi au vendredi sans compter le jour de la demande et la date limite de remise des plis) au plus tard avant la date limite de réception des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le caractère impératif de ces délais afin de permettre la transmission des renseignements à l'ensemble des concurrents dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats visé à l'article L.3 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Rappel : comme indiqué dans le Manuel Entreprises de la plate-forme des achats de l'État, « **en cas de téléchargement anonyme, l'Utilisateur Entreprise renonce explicitement à recevoir les informations (alertes) de modifications de consultation** ».

2. Conditions de participation et examen des candidatures et des offres

En référence aux articles R.2144-3 à 5 et R.2161-4 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

2.1 Conditions de participation

Traduction

Les documents, constituant ou accompagnant l'offre, rédigés dans une autre langue que le français doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Groupement

Les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer aux procédures de passation de marchés publics aux conditions énoncées à l'article R. 2151-7 du décret 2018-1075 sus cité.

Conformément à cet article, un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement, pour un même marché.

De plus, conformément à ce même article, pour la présente consultation, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'appréciation des éléments de capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Les entreprises appartenant à un même groupe, mais renonçant à leur autonomie commerciale et technique peuvent se concerter pour établir leurs propositions, à condition de faire connaître au représentant du PNPC, lors du dépôt de leurs offres, la nature des liens qui les unissent et le caractère concerté de leurs offres.

Les entreprises appartenant à un même groupe, mais ayant fait le choix de conserver leur autonomie commerciale et technique, sont considérées comme des entreprises distinctes et doivent présenter leurs offres dans le respect des règles de la concurrence. Le PNPC se réserve le droit de demander une enquête auprès de la direction départementale de la protection des populations.

2.2 Contenu et examen de la candidature

Les entreprises de création récente communiqueront les éléments globaux de capacités financières, techniques et professionnelles depuis leur création.

2.2.1 Utilisation des formulaires DC1 et DC2

Ils peuvent être téléchargés à partir des liens suivants : <http://www.economie.gouv.fr/daj>

Lettre de candidature ou **DC1**, comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché, la nature du groupement, l'identification des membres du groupement et la déclaration sur l'honneur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour présenter les autres membres du groupement. *Les membres du groupement devront remettre les documents, attestations et renseignements mentionnés au présent paragraphe*

Déclaration du candidat ou **DC2**, dûment renseignée de manière précise et exhaustive.

2.2.2 Utilisation du document unique de marché européen (DUME) :

En application de l'article R. 2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés au § 2.2.1 ci-dessus (article R. 2143-3 du décret sus cité).

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le Document Unique de Marché Européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés ci-dessous au § 2.2.3.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement remettra un Document Unique de Marché Européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant aux capacités desquelles le candidat a recours remettra un Document Unique de Marché Européen.

En cas d'allotissement avec des critères de sélection de candidature différents, le candidat fournira un DUME pour chacun des lots différents auquel il répond.

En référence à l'article R. 2151-12 du décret sus cité, le Document Unique de Marché Européen remis par le candidat devra être rédigé en langue française.

2.2.3 Examen de la candidature

Les pièces ou informations dont la production est réclamée, peuvent être demandées au candidat, par courriel, lorsqu'elles sont absentes ou incomplètes.

Les candidatures sont jugées au travers les renseignements fournis, détaillés ci-après :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ou du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles,
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat des trois dernières années,
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché,
- Liste des principales références datées, chiffrées et vérifiables, sur les trois dernières années dans le domaine du marché.

2.3 Contenu et examen de l'offre

Contenu de l'offre

Pour le lot 6, la présentation des offres concerne la solution de base la variante imposée conformément aux exigences énoncées dans le CCTP du lot.

Pour tous les lots, l'offre de base est obligatoire. Si le candidat souhaite soumettre une variante, il est tenu de transmettre un acte d'engagement et une DPGF pour l'offre de base ET pour la variante en précisant sur les documents la proposition concernée (solution de base OU variante).

Le candidat peut répondre à un lot ou à plusieurs lots. Il joint à l'offre les pièces correspondant au(x) lot(s) auxquels il soumissionne.

L'offre est impérativement composée des documents suivants :

- L'acte d'engagement dûment complété,
- La décomposition du prix global et forfaitaire,
- Le mémoire technique. Ce document est contractuel ; il est spécifiquement rédigé en réponse à la présente consultation.
- Les échantillons pour les lots 6 et 8 (les modalités d'envoi des échantillons sont précisés au § 4.2 du présent RC)

Lorsque les échantillons demandés ne sont pas transmis ou réceptionnés hors délais, l'offre est déclarée irrégulière et elle est par conséquent rejetée.

Les fichiers d'impression sont joints au DCE, il est attendu les échantillons suivants :

Pour le lot 6 :

- Un échantillon de contre-plaqué bouleau 18mm, assemblage par coupe d'onglet, imprimé et vernis mat 2 couches avec un titre gravé.
- Un échantillon de MDF 18 mm placage bois naturel chêne, assemblage par coupe d'onglet, imprimé et vernis mat 2 couches avec un titre gravé.

Pour le lot 8 :

- Un échantillon de tôle aluminium 2 mm thermolaquée aspect corten avec une sérigraphie blanche, finition vernis mat anti-UV et anti-graffitis
- Un échantillon de tôle aluminium 2 mm thermolaquée aspect corten avec une sérigraphie noire, finition vernis mat anti-UV et anti-graffitis

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les **échanges** se feront par **voie électronique** (demandes de précisions éventuelles, offres non retenues, notification...), aussi est-il demandé d'**indiquer** sur l'**acte d'engagement** la ou les **adresses électroniques** des personnes ou services à contacter pour tout échange concernant le marché objet de la présente consultation.

Examen de l'offre

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre et/ou de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

En cas de discordance constatée entre le montant du forfait indiqué à l'acte d'engagement et le montant total de la décomposition des prix globale et forfaitaire (erreur de report, de multiplication, d'addition...), le montant de cette dernière n'est pas rectifié pour le jugement de la consultation. Seul est pris en compte le montant figurant à l'acte d'engagement. Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il est invité à corriger la décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En accord avec le candidat retenu, le pouvoir adjudicateur peut procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre.

Chaque offre est notée sur 100 points décomposés respectivement sur la base de deux critères pondérés : valeur technique et prix, appréciés sur la base de décompositions énoncées dans les tableaux ci-après.

Les offres de base et les variantes sont jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités.

Pour tous les lots fractionnés (tranche ferme + tranche(s) optionnelle(s), le prix est évalué sur la base de la somme totale de toutes les tranches.

Critères pondérés de jugement des offres LOT 6 Agencement scénographique – fabrication graphique

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Procédés, techniques 10 points
- Matériaux, et qualité esthétique des échantillons 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 10 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet ainsi que sa parfaite connaissance et maîtrise de l'ensemble des procédés et techniques qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages afin d'atteindre le niveau de qualité exigé. Le mémoire technique comporte des indications précises sur les caractéristiques des matériaux utilisés afin d'atteindre les objectifs fixés au cahier des charges en matière d'esthétique, de longévité, d'entretien, de sécurité, etc.
- Une proposition technique pour les assemblages de bois de différentes épaisseurs, traitement des tranches non visibles.
- Une proposition technique pour le mobilier la carte du territoire (3.5) comprenant des impressions sur bois et sur tôle. Le candidat indique de manière claire et précise la technique de fabrication proposée et la nature des supports. Il détaillera avec précision la technique et les qualités d'impressions (support, résolutions).
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie qui fait apparaître les modes opératoires et la méthodologie d'études et de réalisation adaptées au chantier. Le candidat décrit de manière précise sa méthodologie de travail par phase, de la conception à l'installation des ouvrages. Il prend soin de démontrer sa compréhension des contraintes liées à l'interaction avec la maîtrise d'œuvre, le bâtiment et à l'interaction avec les autres lots.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produira un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, validation, réalisation, stockage, installation, etc.) et indiquera les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fera apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Il décrira également les moyens matériels et techniques qu'il mettra en œuvre pour la réalisation des ouvrages (atelier, matériel de travail, engins, etc.).
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 7 Matériel audiovisuel et multimédia**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Procédés et caractéristiques techniques 25 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 10 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Il montre sa maîtrise de l'ensemble du processus d'étude, de fourniture, d'installation et réglages des éléments sur site et fait état des moyens mis en œuvre dans le cadre du présent lot afin d'atteindre les objectifs de qualité, de longévité et de performance exigés pour l'ensemble des éléments. (Performance des appareils proposés au regard des caractéristiques techniques et fonctionnalités annoncées par les fabricants), à ce titre, toutes les documentations techniques des appareillages proposés, doivent être fournies avec l'offre, en version française).
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Le candidat décrit de manière précise la méthodologie de travail par phase depuis l'étude jusqu'à l'installation et au réglage des appareils. Il prend soin de démontrer sa compréhension des contraintes liées à l'interaction avec le bâtiment et plus particulièrement sa relation avec le lot 05 courants forts/courants faibles (réunions préparatoires, limite de prestation). Il précise également dans son mémoire technique les modalités de prêt (responsabilité, assurance) qu'il propose de mettre en place avec le lot 6 « Agencement » (mise à disposition d'un exemplaire de chaque appareil) et avec les lots 10a et 10b « Production audiovisuelle et multimédia / films immersifs ».
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produira un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, validation, réalisation, stockage, installation, etc.) et indiquera les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fait apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages et précise le nombre de personnes prévues sur le chantier. Il décrit également les moyens matériels et techniques qu'il met en œuvre pour la réalisation des ouvrages.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 8 Signalétique extérieure**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points** :

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Procédés, techniques 10 points
- Matériaux, et qualité esthétique des échantillons 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 10 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontre sa compréhension du projet ainsi que sa parfaite connaissance et maîtrise de l'ensemble des procédés et techniques qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages afin d'atteindre le niveau de qualité exigé. Ce document comporte des indications précises sur les caractéristiques des matériaux utilisés afin d'atteindre les objectifs fixés au cahier des charges en matière d'esthétique, de longévité, d'entretien, de sécurité, etc.
- Une proposition technique pour les sérigraphies sur tôle alu imitation corten. Ce document indique de manière claire et précise la technique d'impression proposée. Le prestataire du présent lot énumère les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et propose les solutions pour y faire face soit sous forme de variantes (autre solution) soit en validant la technique d'impression par sérigraphie.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Ce document fait apparaître les modes opératoires et la méthodologie d'études et de réalisation adaptées au chantier. Le candidat décrit de manière précise sa méthodologie de travail par phase, de la conception à l'installation des ouvrages. Il prend soin de démontrer sa compréhension des contraintes liées à l'interaction avec la maîtrise d'œuvre, le bâtiment et à l'interaction avec les autres lots.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produira un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, validation, réalisation, stockage, installation, etc.) et indiquera les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fera apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages. Il décrira également les moyens matériels et techniques qu'il mettra en œuvre pour la réalisation des ouvrages (atelier, matériel de travail, engins, etc.).

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 9a Maquettes et dispositifs spécifiques**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Procédés, techniques 10 points
- Matériaux, et qualité artistique 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 10 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontrera sa compréhension du projet ainsi que sa parfaite connaissance et maîtrise de l'ensemble des procédés et techniques qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation des maquettes afin d'atteindre le niveau de qualité exigé. Ce document comporte des indications précises sur les caractéristiques des matériaux utilisés afin d'atteindre les objectifs fixés au cahier des charges en matière d'esthétique, de longévité, d'entretien, de sécurité, etc.
- Une note technique avec proposition technique et artistique pour la fabrication des trois maquettes. Ce document indique de manière claire et précise la ou les techniques de fabrication, le type de matériaux, le niveau de finition et de réalisme. Le prestataire du présent lot énumère les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et propose les solutions pour y faire face. Le candidat précise ses intentions artistiques et joint à sa note tout élément visuel utile permettant d'illustrer son propos (références, moodboard, planche tendance, etc.).
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prises spécifiquement dans le cadre du projet.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Ce document fait apparaître les modes opératoires et la méthodologie d'études et de réalisation adaptées au chantier. Le candidat décrit de manière précise sa méthodologie de travail par phase, de la conception à l'installation des ouvrages. Il prend soin de démontrer sa compréhension des contraintes liées à l'interaction avec la maîtrise d'œuvre, le bâtiment et à l'interaction avec les autres lots.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produit un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, validation, réalisation, montage, installation, etc.) et indique les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fait apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation des maquettes. Il décrit également les moyens matériels et techniques qu'il met en œuvre pour la réalisation des ouvrages (atelier, matériel de travail, nacelles..., etc.).

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 9b Soclages et fac-similés**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Procédés, techniques 10 points
- Matériaux, et qualité artistique 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 10 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontre sa compréhension du projet ainsi que sa parfaite connaissance et maîtrise de l'ensemble des procédés et techniques qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation des fac-similés afin d'atteindre le niveau de qualité exigé. Ce document comporte des indications précises sur les caractéristiques des matériaux utilisés afin d'atteindre les objectifs fixés au cahier des charges en matière d'esthétique, de longévité, d'entretien, de sécurité, etc.
- Le candidat précise ses intentions artistiques et joint à sa note tout élément visuel permettant d'illustrer son propos (références, moodboard, planche tendance, etc.).
- Une proposition technique et artistique pour la fabrication du soclage de la mâchoire de cachalot. Ce document indique de manière claire et précise la ou les techniques d'accrochages, le type de matériaux, le niveau de finition et de réalisme pour la partie restauration. Le candidat du présent lot énumère les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et propose les solutions pour y faire face.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Ce document fait apparaître les modes opératoires et la méthodologie d'études et de réalisation adaptées au chantier. Le candidat décrit de manière précise sa méthodologie de travail par phase, de la conception à l'installation des ouvrages. Il prend soin de démontrer sa compréhension des contraintes liées à l'interaction avec la maîtrise d'œuvre, le bâtiment et à l'interaction avec les autres lots.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produit un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, validation, réalisation, montage, installation, etc.) et indique les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fait apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation des ouvrages. Il décrit également les moyens matériels et techniques qu'il met en œuvre pour la réalisation des ouvrages (atelier, matériel de travail, nacelles..., etc.).

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 10a Production audiovisuelle et multimédia**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Compréhension, analyse du projet 15 points
- Intentions, ergonomie, parti pris artistique 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 5 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontre sa parfaite compréhension du projet et des différents types de productions et de supports. Il produit une note d'intention générale tenant compte des niveaux de lectures et des impératifs esthétiques et ergonomiques de l'ensemble du projet. Il évoque des pistes et intentions sur les aspects scénaristiques et graphiques des multimédias décrits dans le CCTP.
- Une note d'intention pour les créations d'illustrations fixes ou animés et animations 2D. Le candidat précise ses intentions artistiques et joint à sa note tout élément visuel utile permettant d'illustrer son propos (références, moodboard, planche tendance, etc.).
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Le candidat décrit de manière précise la méthodologie de travail par phase depuis l'étude jusqu'à l'installation et au rodage des installations. Il décrit de manière précise les processus de dialogues et d'échanges avec le maître d'œuvre et le comité scientifique, moment fort de la transmission des concepts, des documents et des informations.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produit un planning détaillé d'intervention sur le présent lot comprenant les différentes phases du projet (conception, story-board, validation, réalisation, tournage, traductions, compression, mise en service) et indique les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fait apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages et précise le nombre de personnes prévues sur le projet. Il fait mention de la liste des professionnels dédiés à la conception et la réalisation des différents éléments du projet dont les qualifications artistiques et techniques seront clés pour la réalisation des ouvrages du présent lot. Le candidat fournit les Curriculum vitae des dites personnes. Il décrira également les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser la mission.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 10b Production de films immersifs**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points** :

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Intentions, ergonomie, parti pris artistique 15 points
- Intention technique 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 5 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontre sa parfaite compréhension du projet, il produit une note d'intention générale tenant compte des niveaux de lectures et des impératifs esthétiques et ergonomiques du dispositif. Le candidat explique ses intentions artistiques en termes de traitement de l'image et du son.
- Une note d'intention pour la partie technique. Le candidat fournit une note d'intention précisant quels moyens techniques il compte utiliser pour le tournage des images in situ et pour la prise de son, il énumère les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et propose les solutions pour y faire face.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Le candidat décrit de manière précise la méthodologie de travail par phase depuis l'étude jusqu'à l'installation et au rodage des installations. Il décrit de manière précise les processus de dialogues et d'échanges avec le maître d'œuvre et le comité scientifique, moment fort de la transmission des concepts, des documents et des informations.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produit un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, story-board, validation, réalisation, tournage, traductions, compression, mise en service) et indique les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fait apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages et précise le nombre de personnes prévues sur le projet. Il fera mention de la liste des professionnels dédiés à la conception et la réalisation des différents éléments du projet dont les qualifications artistiques et techniques seront clés pour la réalisation des ouvrages du présent lot. Le candidat fournit les Curriculum vitae des dites personnes. Il décrira également les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser la mission.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 10c Montage film images sous-marines**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Intentions, ergonomie, parti pris artistique 15 points
- Intention technique 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 5 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontrera sa parfaite compréhension du dispositif et produira une note d'intention générale tenant compte des niveaux de lectures et des impératifs esthétiques et ergonomiques du dispositif (images synchrones). Le candidat expliquera ses intentions artistiques en termes de traitement des images existantes et du son.
- Une note d'intention pour la partie technique. Le candidat fournira une note d'intention précisant quels moyens techniques il compte utiliser pour le montage et le découpage des images dans les trois écrans et pour le montage sonore, il énumérera les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et proposera les solutions pour y faire face.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Le candidat décrira de manière précise la méthodologie de travail par phase depuis l'étude jusqu'à l'installation et au rodage des installations. Il décrira de manière précise les processus de dialogues et d'échanges avec le maître d'œuvre et le comité scientifique, moment fort de la transmission des concepts, des documents et des informations.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produira un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, story-board, validation, réalisation, tournage, traductions, compression, mise en service) et indiquera les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fera apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages et précise le nombre de personnes prévues sur le projet. Il fera mention de la liste des professionnels dédiés à la conception et la réalisation des différents éléments du projet dont les qualifications artistiques et techniques seront clés pour la réalisation des ouvrages du présent lot. Le candidat fournira les Curriculum vitae des dites personnes. Il décrira également les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser la mission.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critères pondérés de jugement des offres **LOT 11 Campagne photos**

Valeur technique appréciée, au vu du mémoire technique visé à l'article 2.3 du règlement de la consultation et notée sur **60 points**.

Les sous critères sont :

- Moyens humains et matériels 10 points
- Modes opératoires et méthodologie 10 points
- Cohérence du planning (organisation des différentes phases) 5 points
- Compréhension du projet - intention artistique 15 points
- Technicité 15 points
- Prise en compte du développement durable dans le projet 5 points

Le mémoire technique comprend :

- Une note visant à démontrer sa compréhension globale du projet. Le candidat démontrera sa parfaite compréhension de la mission, il produira une note d'intention générale tenant compte des impératifs esthétiques et ergonomiques du dispositif (fresque). Le candidat expliquera ses intentions artistiques pour les prises de vues, le traitement des images et les photomontages.
- Une note d'intention pour la partie technique. Le candidat précisera quels moyens techniques il compte utiliser pour les prises de vues et les photomontages, il énumèrera les difficultés techniques susceptibles d'être rencontrées et proposera les solutions pour y faire face.
- Une note sur les modes opératoires et la méthodologie. Le candidat décrira de manière précise la méthodologie de travail par phase depuis l'étude jusqu'à l'installation et au rodage des installations. Il décrira de manière précise les processus de dialogues et d'échanges avec le maître d'œuvre et le comité scientifique, moment fort de la transmission des concepts, des documents et des informations.
- Une note développement durable : le candidat fait apparaître les mesures de développement durable prise spécifiquement dans le cadre du projet.
- Le planning détaillé d'intervention. Le candidat produira un planning détaillé d'intervention sur son lot comprenant les différentes phases du projet (conception, story-board, validation, réalisation, tournage, traductions, compression, mise en service.) et indiquera les solutions proposées afin de respecter le calendrier établi par le maître d'œuvre.
- La description des moyens humains et matériels affectés au projet. Le candidat fera apparaître et motive les moyens humains qu'il entend mettre à disposition du projet pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages et précise le nombre de personnes prévues sur le projet. Il fera mention de la liste des professionnels dédiés à la conception et la réalisation des différents éléments du projet dont les qualifications artistiques et techniques seront clés pour la réalisation des ouvrages du présent lot. Le candidat fournira les Curriculum vitae des dites personnes. Il décrira également les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser la mission.

Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire justificatif les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus.

Prix apprécié au vu du montant total de l'offre en euros TTC et noté sur **40 points**.

Critère prix :

Le critère prix est noté en fonction du ratio entre l'offre la moins onéreuse et celle des autres candidats. Le produit de ce ratio avec le coefficient de pondération donne la note du critère prix.

Note finale :

Les notes de chacun des critères énoncés ci-dessus sont ensuite additionnées pour obtenir une note globale.

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note et qui présente l'offre jugée économiquement la plus avantageuse. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le prix prévaut.

3. Documents complémentaires à fournir par le candidat attributaire

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours ouvrés francs à partir de la demande du pôle commande publique :

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales (formulaire NOTI 2, attestation URSSAF et liasse 3666) ;
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1
- Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.
- L'attestation d'assurance en Responsabilité civile en cours de validité.

Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

A défaut de présentation de ces documents dans le délai imparti, la candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-7 du décret 2018-1075 du 03/12/2018 pris en application de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

4. Mode de transmission

Les dates et heure limites de réception des offres sont celles figurant en première page.

Toute offre parvenant au-delà de cette limite n'est pas prise en compte.

Conformément à l'article R.2151-6, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé par la remise des offres.

4.1 Offres électroniques

Conformément à l'article R. 2132-7 du décret susmentionné, les communications et les échanges d'informations lors de la passation et de l'exécution du marché ont lieu par voie électronique.

Les offres sont obligatoirement transmises sous format électronique.

La plate-forme de dématérialisation utilisée par le PNPC est sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission électronique demande une configuration minimale de l'ordinateur utilisé par le candidat. Les prérequis techniques nécessaires à l'envoi électronique sont disponibles sur le site www.marches-public.gouv.fr/

Le candidat qui utilise la voie électronique avec le PNPC s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des services de la plate-forme des achats de l'État (marches-publics.gouv.fr/) qui expose les modalités de remise des plis et qui attire notamment l'attention des candidats sur l'irrecevabilité des candidatures ou des offres contenant un virus.

Les documents dématérialisés relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une enveloppe électronique de type répertoire. L'outil de compression de fichier .zip est intégré à la plate-forme marches-publics.gouv.fr/.

Conformément à l'arrêté **du 22 mars 2019, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019**, il est rappelé que lorsque le candidat signe électroniquement son offre **les formats de signature de référence acceptés** sont PAdes, Cades, XAdes.

L'acte d'engagement dématérialisé fera l'objet d'une impression papier qui sera signée par l'attributaire à la demande du PNPC.

Contenu du répertoire :

- d'une part les éléments relatifs à la candidature (article 2.2 du présent document)
- d'autre part, l'offre du candidat (article 2.3 du présent document)

Format des documents

Les documents reçus par le PNPC doivent pouvoir être lus : les formats de documents acceptés, à l'exclusion de tout autre, sont les suivants : rtf, pdf, txt, bmp, jpg, doc, xls, ppt, dwg, open office, calc. Les documents doivent également pouvoir être imprimés aux formats A4 ou A3.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut, à titre de sauvegarde, effectuer une transmission sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé.

Dans tous les cas, l'enveloppe extérieure portera obligatoirement la mention « copie de sauvegarde de l'offre déposée électroniquement pour le marché n° (*référence à préciser*), le .../.../.....à ... h.....m.....s.... » (**à renseigner très précisément suivant les mentions de l'accusé de réception reçu par e-mail par la personne ayant déposée l'offre électroniquement**). Si le support physique électronique est infecté par un virus, il sera réputé comme n'ayant jamais été reçu et le candidat en sera informé.

Cette copie devra impérativement parvenir au PNPC après le dépôt de l'offre électronique et avant la fin du délai de remise des offres.

La copie doit être envoyée, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception ou remis contre récépissé, établi par le pôle commande publique à l'adresse suivante :

Parc national de Port-Cros
Pôle Commande publique
181 allée du Castel Sainte-Claire – BP 70220
83406 Hyères cedex

4.2 Remise des échantillons par voie postale

Parc national de Port-Cros
Pôle commande publique
181 allée du Castel Sainte-Claire – BP 70220
83406 Hyères cedex

Le candidat doit joindre l'(es) échantillon(s) à l'appui de son offre, à l'adresse ci-dessus, selon les modalités suivantes par envoi séparé.

Cet envoi devra parvenir au plus tard aux date et heure fixées pour la remise des offres.

Il devra porter la référence du marché et le numéro du lot (**numéro + objet**) et la mention **Échantillon** »

L'(les) échantillon(s) de l'attributaire du marché qui est (sont) conservé(s) par la personne publique.
Les échantillons des candidats non retenus peuvent être restitués à l'issue de la procédure sous réserve que le candidat en fasse la demande expresse dans les 15 jours maximum suivant la date à laquelle il sera informé de la décision de la personne publique au terme de la procédure.